



Communiqué

Le 18 novembre 2008

PRECURSEUR SUR LA THEMATIQUE DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION, LE FONDS PERFORMANCE VITAE FETE SES 3 ANS.

Après avoir lancé le premier fonds « vert » en France, Financière de Champlain lançait, en août 2005, un fonds dédié au vieillissement de la population. A l'occasion des 3 ans de ce fonds, nos gérants s'expliquent sur leur stratégie et les perspectives de ce secteur.

Financière de Champlain est aujourd'hui connue comme la société de gestion spécialiste du développement durable. Comment la démographie s'inscrit-elle dans cette logique ?

« Pour Financière de Champlain, la démographie sera, après la prise de conscience environnementale, le deuxième enjeu majeur du XXI^e siècle. Dans les pays occidentaux, cette problématique porte sur le vieillissement de la population.

Positionné sur les actions européennes, notre fonds Performance Vitae se concentre sur cette thématique

C'est une vraie mutation de société à laquelle nous serons confrontés avec **une personne sur 3 âgée de plus 60 ans en 2050 (contre 1 sur 5 aujourd'hui)**. Les enjeux en termes de financement de la dépendance sont colossaux. Pour y faire face de façon « durable », un transfert vers le secteur privé et le développement de nouveaux métiers dans le domaine des services à la personne seront incontournables. Parallèlement, le professionnalisme et la qualité des soins (formation) devront progresser pour pouvoir répondre demain aux besoins.

Dans quels types de sociétés investissez-vous et quelles sont vos valeurs préférées?

Dans tous nos fonds, nous privilégions les valeurs non cycliques qui permettent d'associer **croissance et visibilité**. C'est pourquoi, sur la thématique du vieillissement de la population, nous avons privilégié les secteurs de la santé (équipement de la personne, maisons de retraite, hospitalisation à domicile, matériel de diagnostic médical) et des services à la personne. Ces marchés sont portés par des tendances de fonds : allongement de l'espérance de vie, besoin de médicalisation croissant, développement du maintien à domicile, hausse des revenus des seniors... Mais la pérennité des investissements est assurée par un cadre réglementaire contraignant, dans le domaine du traitement de la dépendance notamment. Etant investis au niveau européen, nous profitons de **différents degrés de maturité** en fonction des pays et de tailles d'entreprises différentes.

Nos valeurs préférées sont :

- **Orpéa**, en France, l'un des leaders européens du traitement de la dépendance. La société se distingue par une forte visibilité sur son activité.
- **Fresenius**, en Allemagne, dont les activités sont très diversifiées dans le domaine de la santé.
- **Caretech** au UK, qui présente un business modèle d'avenir. Spécialisée dans la prise en charge du handicap mental, elle illustre le basculement vers le secteur privé d'activités qui étaient autrefois la chasse-gardée du public.
- **Diasorin** en Italie, spécialisée dans les tests de diagnostic médical, s'inscrit bien dans la tendance actuelle du marché : d'une approche curative à une approche préventive.

Comment se comporte le fonds Performance Vitae dans le contexte actuel ? Peut-on le considérer comme un placement défensif ?

En nous positionnant parmi les premiers sur ce thème, nous avons grandi avec le marché. Le caractère **capitalistique** de l'activité du traitement de la dépendance a conduit de nombreux acteurs à venir se financer sur le marché et favorisé la **concentration** par croissance externe. Dans les pays du Sud, en particulier (Espagne, Italie...), les anciennes structures publiques ou associatives sont progressivement rachetées par des groupes privés qui imposent parallèlement des standards de qualité et de gestion. On assiste aujourd'hui à un renforcement des réglementations et du dialogue public/privé.

Dans le contexte actuel, Performance Vitae affiche plutôt une bonne résistance par rapport aux indices malgré des incertitudes passagères sur la valorisation des actifs immobiliers de certaines maisons de retraite. Non cycliques, les entreprises de la santé peuvent effectivement apparaître aujourd'hui comme des **valeurs refuge** mais elles présentent également un **fort potentiel de croissance**. Sur le marché des **services à la personne** (15 milliards d'euros en 2008), **le nombre d'entreprises a doublé en deux ans** et le nombre de salariés a progressé de 20% pour atteindre 1,9 millions ! C'est pourquoi l'investissement dans ce secteur doit s'inscrire dans **une optique moyen terme**. Nous avons récemment renforcé le caractère défensif du fonds en réduisant l'exposition actions et en le rééquilibrant en terme de taille de capitalisation.

Le service à la personne est-il porté, comme l'environnement, par le cadre réglementaire? Quelles sont les perspectives pour les années à venir ?

En France, une première impulsion a été donnée avec le « **plan de développement des services à la personne** », lancé par J.L. Borloo en 2005. Il comprend, pour ce qui nous concerne, l'assistance aux personnes âgées (outre le soutien scolaire et l'aide à domicile). Un plan de formation et d'accompagnement destiné aux professionnels du secteur est en cours de préparation. Pour les politiques, l'enjeu social est considérable en termes de création d'emplois.

Dans le domaine plus spécifique des soins à la personne, le **rapport Larcher**, en favorisant la réduction du nombre de lits à l'hôpital au profit de places en SSR (soins de suite et de réadaptation) afin de réduire les dépenses, devrait bénéficier au secteur privé pour ce qui concerne la dépendance temporaire (durée moyenne du séjour : 30 jours et âge moyen : 65 ans).

Le marché de la dépendance permanente offre également de solides perspectives à moyen terme. Le **plan Alzheimer 2008/2012**, a placé la lutte contre cette maladie parmi les priorités nationales. En France, on estime que la population des victimes d'Alzheimer pourrait dépasser le million d'individus en 2020 (scénario médian de l'INSEE). En effet, 30% des plus de 80 ans sont touchés par cette maladie. Or à ce jour, seuls 100 000 lits sont disponibles. La création de 150 000 places en établissements de soin est d'ores et déjà programmée et des unités pilotes entièrement dédiées à Alzheimer sont lancées dans le but de pouvoir être répliquées à plus grande échelle au sein d'établissements existants.

Mais le traitement de la dépendance passe surtout par le développement du secteur des EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes). On estime que le **nombre de personnes dépendantes devrait passer de 1,3 millions à près de 2 millions en 2015**. Le taux de dépendance s'accroît rapidement avec l'âge : 30% sur les plus de 80 ans et 50% sur les plus de 85 ans. **Or aujourd'hui, seulement 20% des personnes âgées de plus de 80 ans sont prises en charge dans des établissements spécialisés**. On estime **entre 25 000 et 40 000** la pénurie de lits en France. C'est pourquoi le gouvernement a annoncé la création de 7 500 places supplémentaires. Cette dynamique reste freinée par le problème du financement. Aujourd'hui, les dépenses s'élèvent à environ **1% du PIB** mais elles pourraient rapidement augmenter.

Une nouvelle étape devrait être franchie en ce sens avec le projet de loi portant sur le « **5è risque** ». L'objectif est d'assurer la prise en charge financière de la dépendance au même titre que la maladie, le chômage, les accidents du travail, la famille. Pour ce faire, il est prévu d'équilibrer le financement entre public (au travers de l'APA) et privé grâce à la mise en place d'une « prestation personnalisée de compensation » par les organismes de prévoyance. Des mesures fiscales incitatives devraient venir encourager cette évolution qui inscrit la dépendance au cœur des enjeux de solidarité nationale.

Propos de **Barthélémy RENAUDIN**, gérant du fonds Performance Vitae,
recueillis par Isabelle PRIAULET, Directrice de la Communication.

Contact presse :
Isabelle PRIAULET
01 58 18 62 91
priaulet@champlain.fr

www.financieredechamplain.fr